

9730125Y
ACADEMIE DE LA GUYANE
COLLEGE HENRI AGARANDE
AVENUE DES ILES
97387 KOUROU CEDEX
Tel : 0594320068

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Versement d'une subvention à l'Association sportive

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/10/2019

Réuni le : 07/11/2019

Sous la présidence de : Jean-Marie Coulibaly

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le versement d'une subvention à l'A.S. (500€) au profit du Championnat de France de Raid.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le versement d'une subvention de cinq cents euros (500€) à l'Association sportive du collège, au profit du financement de quatre élèves d'Henri AGARANDE qualifiés au Championnat de France de RAID qui a eu lieu en Avril 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0